

PROCES-VERBAL

Séance du 4 avril 2025 à 20h00

Nom	Prénom	Qualité
RIVIERE	Jean-Paul	Président de la séance
BAS BELIN PATIN GRAPPEY ROGER	Patrick Emmanuel Didier Fabien Bernadette	Conseillers municipaux présents
		Excusés
BELIN	Emmanuel	Secrétaire de séance

Quorum :

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 6

Nombre de conseillers pour quorum : 4

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 6

Le quorum est donc atteint.

Etaient inscrits à l'ordre du jour de la séance :

- Approbation du Procès-verbal du 03/03/2025
- Approbation du compte financier unique 2024
- Approbation de l'affectation du résultat 2024
- Vote des taux des taxes locales 2025
- Vote de la fongibilité des crédits 2025
- Vote des subventions aux associations
- Vote du budget primitif 2025
- Travaux forestiers 2025
- Aménagement forestier 2025/2030
- Renouvellement de la carte avantages jeune
- Adhésion à un groupe commande (schéma directeur d'eau potable)
- Autorisations spéciales d'absence
- Référent ambroisie
- Référent dans le cadre de la réforme de l'apostille et de la légalisation des actes publics
- Questions diverses

Les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées :

Délibération n°06-2025**Rapport présenté par RIVIERE J.P.****Contenu du rapport :** Le compte financier unique 2024 COMMUNAL 738 est établi comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	185 777,14	71 527,08	257 304,22
	Recettes réalisées (1)	B	119 965,99	108 336,40	228 302,39
	Restes à réaliser	C	30 000,00	0,00	30 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	93 205,22	123 552,00	216 757,22
	Dépenses réalisées (1)	E	25 293,98	96 758,11	122 052,09
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	94 672,01	11 578,29	106 250,30
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-92 571,92	147 707,35	55 135,43
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	2 100,09	159 285,64	161 385,73
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	30 000,00	0,00	30 000,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	32 100,09	159 285,64	191 385,73

Mode de scrutin : ordinaire**Rapport adopté :** à l'unanimité : 5

pour :

contre :

Délibération n°07-2025**Rapport présenté par RIVIERE J.P.****Contenu du rapport :** L'affectation du résultat 2024 COMMUNE 738 est établi comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	11 578.29 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	147 707.35 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	159 285.64 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	2 100.09 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	30 000.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 159 285.64 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	159 285.64 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Mode de scrutin : ordinaire**Rapport adopté :** à l'unanimité : 6

pour :

contre :

Délibération n°11-2025**Rapport présenté par RIVIERE J.P.****Contenu du rapport :** Le budget COMMUNAL 738 2025 est présenté comme suit :

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	93 613,14	61 513,05
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	30 000,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 100,09
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		93 613,14	93 613,14
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	121 399,05	81 975,08
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 159 285,64
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		121 399,05	241 260,72
TOTAL DU BUDGET (4)		215 012,19	334 873,86

Mode de scrutin : ordinaire**Rapport adopté :** à l'unanimité : 6 pour : contre :**Délibération n°12-2025****Rapport présenté par RIVIERE J.P.****Contenu du rapport :** Un devis établi par l'ONF définit les travaux forestiers pour l'année 2025 comme suit :

Nettoisement de jeune peuplement avec maintenance de cloisonnement sur la parcelle 14j et dégagement de plantation avec maintenance de cloisonnement sur la parcelle 18 j pour un montant de 5017.30 €HT.

Mode de scrutin : ordinaire**Rapport adopté :** à l'unanimité : 6 pour : contre :**Délibération n°13-2025****Rapport présenté par RIVIERE J.P.****Contenu du rapport :** Suite à la présentation qui a été faite par les services de l'ONF, le conseil municipal approuve la modification du document d'aménagement de la forêt communale d'Ormenans pour la période 2025 / 2030 (6 années) et demande sa mise en application.**Mode de scrutin :** ordinaire**Rapport adopté :** à l'unanimité : 6 pour : contre :**Délibération n°14-2025****Rapport présenté par RIVIERE J.P.****Contenu du rapport :** La carte avantage jeune sera offerte comme tous les ans aux jeunes de 10 ans à 25 ans demeurant dans la commune.**Mode de scrutin :** ordinaire**Rapport adopté :** à l'unanimité : 6 pour : contre :

En effet, la loi n° 2017-222 du 23 mars 2019 a prévu le transfert au notariat de la compétence pour délivrer ces formalités d'apostille ou de légalisation, ainsi que leur dématérialisation. Cette réforme doit entrer en vigueur le 1^{er} mai 2025.

Les notaires qui seront chargés de la délivrance de ces formalités doivent pouvoir comparer la signature sur le document transmis. Cette comparaison s'effectuera avec les signatures des autorités publiques enregistrées dans une base informatique dédiée. Dans ce cadre, les maires n'auront plus à faire remonter les signatures par voie postale puisque les opérations seront toutes dématérialisées. Le Conseil municipal désigne M. RIVIERE Jean-Paul dans le cadre de la réforme de l'apostille et de la légalisation des actes publics.

Mode de scrutin : ordinaire

Rapport adopté : à l'unanimité : 6 pour : contre :

Teneur des discussions au cours de la séance

1. Le Conseil Municipal approuve le Procès-verbal du 03/03/2025
2. Un nouveau budget sera établi au cours de l'année 2025 pour intégrer les travaux d'eau et d'assainissement. En effet, n'ayant pas tous les éléments (devis, taux de subventions définitifs, montant et type d'emprunt) pour chiffrer le coût exact, il n'était pas possible d'intégrer ces travaux au budget primitif avant le 15 avril 2025.

Jean-Paul RIVIERE, Maire

BELIN Emmanuel, secrétaire de séance